

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EHPAD**

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE  
**10 MAI 2010**  
Bureau des Politiques  
Publiques

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille dix

le 21 avril

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BARTHES Bruno

**PRESENTS** : BARTHES Bruno, BALMES Monique, BASTIAS Jean-Pierre, BERGES Laurent, CLERICE Jean-Charles, JOSEFIAK Annie, LEGIER Joséphine, MARY Suzanne, SALSE Guy, SANCHEZ Gilbert, VENNES Monique

**PROCURATIONS** : PAGAN Pierre à SALSE Guy  
DELORT Annick à JOSEFIAK Annie

Secrétaire de séance : JOSEFIAK Annie

**Objet : Approbation compte de gestion du receveur – Exercice 09**

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer sur le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Représentant les dépenses et recettes réelles en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2009, il est présenté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Titres émis	162 873.46 €	1 861 688.86 €	2 024 562.32 €
Réduction de titres	0.00 €	73 841.26 €	73 841.26 €
Recettes nettes	162 873.46 €	1 787 847.60 €	1 950 721.06 €
<b>DEPENSES</b>			
Mandats émis	137 941.98 €	1 906 652.25 €	2 044 594.23 €
Annulations mandats	0.00 €	44 849.78 €	44 849.78 €
Dépenses nettes	137 941.98 €	1 861 802.47 €	1 999 744.45 €
<b>RESULTAT EX 09</b>			
Excédent	24 931.48 €		
Déficit		73 954.87 €	49 023.39 €

.../...

Après avoir connaissance du document de la Trésorerie, Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur l'adéquation entre le compte administratif du CCAS EHPAD et le compte de gestion du Trésorier.


Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'exactitude des résultats ressortant du Compte de Gestion du trésorier et ceux du compte administratif du CCAS EHPAD,
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2009 présenté par la Trésorerie de Capestang,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour qu'il mène à bien l'opération et signe toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,

  
RESIDENCE DES JARDINS D'ADOYRA  
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
C.C.A.S.  
Bruno BARTHES  
Stade - 34370 CREISSAN  
Tél. 04 67 62 88 64 - Fax 04 67 26 31 35  
SIRET 263 403 602 00026 - AFE 853 D  
email : residence-adoyra@orange.fr

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 10.05.2010.